UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

PLAN DE COURS

HIS4639-30	HISTOIRE DES GUERRES DU VIETNAM (1945-1991)
Numéro du cours	Titre du cours

H-2022	3	MOODLE
Session	Nombre de crédits	Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

MATHÉ, ALEXIS	CLIQUEZ ICI	mathe.alexis@uqam.ca	A-6130
Nom et prénom	Poste	Courriel	Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Chaque jeudi, de 13h00 à 16h00 – Bureau A-6130

TABLE DES MATIERES

1 Description du cours 2
2 Place du cours dans le programme - Objectif du cours 2
3 Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage 2
3.1 Formules pédagogiques 3
4 Sommaire des évaluations - Pondération 5
5 Calendrier du cours 5
6 Modalités du cours 9
6.1 Modalités de participation au cours 9
6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation 9
6.3 Modalités de remise des travaux 9
6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens 9
6.5 Modalités d'évaluation de la langue 9
6.6 Modalités d'évaluation des enseignements 9
7 Bibliographie - Médiagraphie 10
7.1 Documentation obligatoire 10
7.2 Documentation complémentaire 10
8 Références 11
8.1 Règlement nº 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat 11
8.2 Document et Informations additionnelles 12
8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire 13
8.4 Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement 14
8.5 Compétences 15

1 DESCRIPTION DU COURS

Pendant presque toute la deuxième moitié du 20ème siècle, le Vietnam a été le théâtre de conflits locaux et internationaux aux implications historiques lourdes de conséquences – celui de la décolonisation contre les Français (1945-54), celui de la Guerre froide contre les Américains (1950-1975), celui de la première guerre entre pays communistes (1979-1991), sans parler d'une guerre civile de trente ans entre Vietnamiens. Non seulement ces conflits continuent à hanter les mémoires occidentales, mais leur impact sur les populations vietnamiennes fut particulièrement profond. Pendant presque cinquante ans de guerre, plus de trois millions de Vietnamiens sont morts.

Ce cours a pour objectif principal d'initier l'étudiant aux grandes étapes, événements, personnages et thèmes de l'histoire des guerres du Vietnam entre 1945 et 1991. Mais il s'agit aussi d'une approche pluridisciplinaire traitant des aspects sociaux, culturels, économiques et, nous l'espérons, humains de ce conflit si violent. Ce cours permettra ainsi à l'étudiant.e de mieux comprendre les implications historiques de la guerre du Vietnam aux niveaux national, régional et international ainsi que de s'initier aux problématiques tel que le nationalisme, la colonisation et la décolonisation. Il examinera surtout les visions des Vietnamiens, directement touchés et impliqués par ces colonisations, conflits et idéologies, y compris celles des « vaincus » dont les points de vue respectifs sont trop souvent oubliés

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Il s'agit d'un cours d'introduction au sein du département d'histoire de l'UQAM, destiné aux étudiant de premier cycle.

Ce cours se donne comme objectifs principaux :

- d'initier l'étudiant(e) aux grandes étapes, événements et personnalités de l'histoire des guerres du Vietnam durant la deuxième moitié du 20ème siècle ;
- de permettre à l'étudiant(e) de dégager et d'analyser les grands thèmes et problèmes historiographiques portant sur les guerres pour le Vietnam ;
- de permettre à l'étudiant(e) de s'initier au métier de l'historien (travailler avec des sources de première main et analyser des textes) ;
- de faire la critique d'un ouvrage ;
  de fournir les éléments structurants pour un approfondissement ultérieur.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Le déroulement de ce cours s'articule en deux temps. Chronologiquement, notre cours débutera par un survol général de la guerre de conquête menée par les Français contre les Vietnamiens à la fin du 19ème siècle, avant d'aborder la période de la colonisation française. Il examinera ensuite les guerres pour le Vietnam, menées par les Français, les Américains, les Chinois et les Vietnamiens eux-mêmes. Cette étude des guerres du Vietnam s'arrêtera en 1991, date à laquelle les Accords de Paris mirent fin à la troisième guerre d'Indochine. Envisager dans sa longue durée cette partie chronologique est essentiel pour identifier et analyser en même temps les permanences et mutations historiques sous-jacentes à ces guerres, comme la nature socio-politique de ce Vietnam né de la guerre, l'impact de la colonisation française, l'apparition du communisme et du nationalisme et l'influence complexe de la Guerre froide et des relations internationales sur les conflits pour le Vietnam.

Mais ce cours ne se résumera pas à une simple chronologie en deux parties. Les guerres du Vietnam dépassaient le simple cadre politico-diplomatique ou celui de l'histoire militaire. Elles affectèrent la société, l'économie et la culture de tous les belligérants. Une deuxième lecture s'impose, celle au plus proche de l'humain. C'est pourquoi dans un deuxième temps, nous aborderons des thématiques toutes aussi révélatrices que celles de la « guerre et société », du « chagrin de la guerre », de la « culture et la guerre », du « cinéma et la guerre », de « la diaspora vietnamienne née de la guerre », pour ne citer que quelques exemples. Lors de nos séances, nous organiserons la projection du film « hollywoodien » sur la guerre, *Un Américain bien tranquille.* Cette projection sera suivie d'une discussion sur les représentations de la guerre dans les films. Nous étudierons aussi le célèbre roman *Le chagrin de la guerre* de Bao Ninh qui raconte l'impact de ces conflits sur la société vietnamienne

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

La répartition de la note du semestre sera faite de la manière suivante :

1. Examen de mi-session (INTRA) (30%)

a) Objectifs :
Développer les compétences de l'étudiant(e) en restitution de cours et de lectures de textes. Produire un travail de réflexion type dissertation portant sur un sujet précis dans le cadre de la guerre d'Indochine.

b) Démarche :
L'examen de mi-session (INTRA) aura lieu le 23 février en présentiel, de 18H00 à 21H00.

La première partie du contrôle (30%) consistera en des questions d'identification et de signification. L'étudiant(e) répondra à 5 questions d'identification et de signification (personnages, événements, concepts, etc.).

La deuxième partie du contrôle (2 x 35%) demandera à l'étudiant(e) de répondre à deux questions de dissertation. Les questions seront spécifiques mais analytiques, basées sur les cours magistraux en capsules ainsi que les lectures obligatoires et les textes discutés ensemble en session zoom. Pour chaque réponse, il faut une introduction dans laquelle vous annoncez votre réponse à la question, votre argument et expliquer en quelques mots comment vous comptez organiser votre texte (diviser votre sujet) pour en faire la démonstration. Donnez des exemples précis pour illustrer votre argumentaire.
Chaque question exigera environ une heure pour sa préparation et pour sa rédaction. Il m'est difficile de vous dire combien de pages il faut rédiger. C'est la qualité de votre réponse qui compte plus que le nombre de pages que vous remplissez.

Je vous fournirai, deux semaines à l'avance, une liste restreinte des identifications à préparer pour l'examen de mi-session.

La mise en forme : Vous devez utiliser comme police Times New Roman, taille 12, svp. Vous pouvez utiliser l'interligne 1,5 ou 2,0 (double). Vous ne pouvez en aucun cas utiliser l'interligne simple (sans espacement). Marges : 2,5 cm gauche, droite, haut, bas. Si vous ne suivez pas les consignes, vous serez pénalisé de 5 points. Il s'agit simplement d'une question de transparence et d'honnêteté par rapport à vos camarades de classe, ni plus ni moins.

c) Évaluation :
Chaque question d'identification vaudra 6 points pour 30% de la note finale. Vous devrez identifier la personne/événement/concept (1 point), donner la ou les date(s) (1 point) et fournir une explication de sa signification historique (4 points : 2 exemples = 2 points chacun).

Chaque question de dissertation vaudra 35% de la note finale de l'examen (35 x 2 = 70%).

2. Compte rendu de lecture : *Le Chagrin de la guerre* (35%)

a) Objectifs
Cet exercice permettra de développer les capacités d'analyse de l'étudiant(e) en dégageant les éléments importants d'un texte plus long qu'habituellement. L'étudiant.e apprendra ainsi à rendre compte des grandes thématiques explorées par l'auteur, de sa dimension historique dans un contexte précis et fera parler sa propre vision de l'ouvrage en la mettant en rapport avec le cours.

b) Démarche
Vous rendrez votre compte rendu de lecture, de 6 à 10 pages le 23 mars en début de séance.

Vous pouvez acheter ce livre en version « recueil » (car il n'est plus disponible chez l'éditeur) à la COOP de l'UQAM. Il est également en vente en ligne en traduction anglaise (amazon, etc.). Vous pouvez bien sûr l'acheter moins cher comme livre d'occasion. Vous n'êtes pas obligé non plus d'acheter la version française, ni la version de 1997.

Il s'agit d'un travail individuel. Il vous est interdit d'effectuer le compte rendu de lecture en équipe ou avec un camarade de classe.

Les consignes pour le compte-rendu de lecture seront sur **MOODLE.**

Mise en forme : Vous devez utiliser comme police Times New Roman taille 12, svp. Vous pouvez utiliser l'interligne 1,5 ou 2,0 (double). Vous ne pouvez en aucun cas utiliser l'interligne simple (sans espacement). Marges 2,5 cm : gauche, droite, haut, bas. Vous ne pouvez en aucun cas utiliser l'interligne simple (sans espacement). Si vous ne suivez pas les consignes, vous serez

pénalisé de 5 points. Il s'agit d'une question de transparence et d'honnêteté par rapport à vos camarades de classe, ni plus ni moins.

Ceux qui dépassent les 10 pages (ou qui n'atteignent pas les 6 pages) ou qui ne respectent pas ces consignes (marges, police, etc.) seront pénalisés de 5 points au total. Les 10 pages n'incluent pas la bibliographie, ni la page de titre.

c) Évaluation
Ce travail vaudra 35% de votre note finale.

3. Examen final (35%)

a) Objectifs :
Démontrer que l'étudiant(e) a bien assimilé les différentes thématiques abordées en cours tout en étant capable de produire une analyse type dissertation portant sur l'ensemble de ce qui a été appris durant le trimestre.

b) Démarche :
L'examen final aura lieu le 20 avril en présentiel, de 18h00 à 21h00.

La première partie (20%) consistera en un questionnaire à choix multiple (QCM). Il n'y aura pas de questions pièges et je vous donnerai la liste des 5 articles à préparer deux semaines à l'avance. Il s'agit de saisir l'argument de l'auteur(e) pour trouver la bonne réponse. La deuxième partie du contrôle (80%) demandera à l'étudiant(e) de répondre à deux questions de dissertation. Les questions seront spécifiques mais analytiques, basées sur les cours magistraux ainsi que les lectures obligatoires et les articles discutés ensemble. Donnez des exemples précis pour souligner un élément de votre argumentaire. Pour chaque réponse, il faut une introduction dans laquelle vous annoncez votre réponse à la question, votre argument, et expliquer comment vous comptez organiser ou diviser votre sujet pour en faire la démonstration.
Chaque question exigera environ une heure pour sa préparation et pour sa rédaction. Encore une fois, il m'est difficile de vous dire combien de pages il faut rédiger. C'est la qualité de votre réponse qui compte plus que le nombre de pages.

Mise en forme : Vous devez utiliser comme police Times New Roman taille 12, svp. Vous pouvez utiliser l'interligne 1,5 ou 2,0 (double). Vous ne pouvez en aucun cas utiliser l'interligne simple (sans espacement). Marges 2,5 cm gauche, droite, haut, bas. Si vous ne suivez pas les consignes, vous serez pénalisé de 5 points. Il s'agit d'une question de transparence et d'honnêteté par rapport à vos camarades de classe, ni plus ni moins.

c) Évaluation :
Le QCM consistera en 5 questions à choix multiple (4 points chacune) de nature générale portant sur les articles abordés dans le cadre de notre cours (5 réponses x 4 points = 20 %).

Chaque question de dissertation vaudra 40% de la note finale de l'examen (40 x 2 = 80%).

Ce cours se divisera habituellement en deux parties. Une première partie s'effectuera sous une forme magistrale faisant appel à des sources audiovisuelles type powerpoint, extraits de vidéo et textes de première main (extraits de documents, cartes, iconographies intégrées dans nos powerpoint). Une seconde partie de la séance sera consacrée à un échange, une réflexion croisée portant sur un certain nombre de textes. Je vous demanderai donc de préparer un ou deux textes avant chaque séance afin de pouvoir explorer des thématiques variées portant sur les guerres du Vietnam comme sur la place de l'humain au cœur de ces conflits. Cette organisation de la séance permettra un équilibre afin d'éviter un cours magistral de trois heures, un exercice que je pense improductif et épuisant. Nous vivons encore une situation exceptionnelle, à laquelle nous devons tous nous efforcer de nous adapter, moi en premier.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Examen INTRA	**30%**	**23 février**
Compte-rendu de lecture	**35%**	**23 mars**
Examen FINAL	**35%**	**20 avril**

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance
1	12 janvier	Séance consacrée au plan de cours et à l'entente d'évaluation puis introduction : « Le Vietnam et le monde, d'hier à aujourd'hui »	• Nguyen The Anh, « Dans quelle mesure le XVIIIème siècle a-t-il été une période de crise dans l'histoire de la péninsule indochinoise ? », *in* Nguyen The Anh et Alain Forest (sous la direction de), *Guerre et paix en Asie du Sud-Est,* (Paris, Editions L'Harmattan, 1998), pp. 159-173. • Philippe Papin, *Viet-Nam. Parcours d'une nation,* (Paris, La documentation française, 2004), pp. 12-25.
2	19 janvier	« La guerre de conquête française et la création de l'Indochine coloniale (1858-1919) »	• Daniel Hémery et Pierre Brocheux, *Indochine, la colonisation ambiguë (1858-1954),* (Paris, Editions de la Découverte, 2001), pp. 75-116. • Pierre Brocheux, « Un siècle de colonisation », *Les Collection de l'Histoire,* vol. 23 (2004), pp. 10-19. • Michel Winock, « Une République très coloniale », *L'Histoire*, no. 302, (octobre 2005), pp. 40-49

3	26 janvier	« Le Vietnam colonial : collaborations, résistances et interactions (1885-1945) »	• Daniel Hémery et Pierre Brocheux, *Indochine, la colonisation ambiguë (1858-1954),* (Paris, Editions de la Découverte, 2001), pp. 275-323. • M. Shiraishi, « La présence japonaise en Indochine, 1940-45 », Isoart, P. *L'Indochine française, 1940-1945,* Paris, PUF, pp. 215-242. • Christopher Goscha, « Aux origines du républicanisme vietnamien : Circulations mondiales et connexions coloniales », *Vingtième siècle,* no. 131, juillet-septembre 2016, pp. 17-35 @ https://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2016-3.htm
4	2 février	« La guerre d'Indochine : l'État-nation face à l'État colonial (1945-1954) ? »	• Césari, *L'Indochine en guerres, 1945-1993,* Paris, Bélin, 1995, pp. 23-118. • Gabriel Kolko, *Un siècle de guerres,* Laval, Presses de l'Université de Laval, 2000, pp. 290-302.
5	9 février	Visionnage du film *The Quiet American/ L'Américain bien tranquille* de Graham Greene adapté à l'écran par Philippe Noyce (2002).	• Frédéric Delmeulle, « Fiction cinématographique et guerre d'Indochine », *Cahiers de la cinémathèque*, no. 57, (octobre 1992), pp. 63-72.
6	16 février	« Deux Vietnam ? La fracture de la guerre entre les Vietnamiens (1945-1963) »	• Césari, *L'Indochine en guerres*, pp. 119-136, 143-155. • Stéphane Dovert et Philippe Lambert. « La relation Nord-Sud. La clé de la construction nationale vietnamienne », Stéphane Dovert et Benoît de Tréglodé, *Viet Nam contemporain,* Paris, Les Indes Savantes, 2009, pp. 77-89. • Edward Miller, 'Vision, Power and Agency: the Ascent of Ngo Đinh Diệm, 1945-1954', *Journal of Southeast Asian Studies,* vol. 35, no. 3, (2004), pp. 433-458 @ https://www.cambridge.org/core/journals/journal-of-southeast-asian-studies/article/vision-power-and-agency-the-ascent-of-ngo-dinh-diem-194554/849B4680A1C0AB523449A3E8DDE7309E

7	23 février	Examen **INTRA**	
8	2 mars	Semaine de relâche	
9	9 mars	« L'intervention américaine et la guerre froide : le Vietnam au cœur de l'échiquier (1950-1975) »	• César, *L'Indochine en guerres,* pp. 155-247. • Christopher Goscha, « Decolonization and American Intervention in Asia: The Pacific Arc to Vietnam ? », *Cambridge History of America and the World,* (Cambridge, Cambridge University Press, sous presse) sur moodle
10	16 mars	« La société vietnamienne à l'épreuve de la guerre (1945-1975) »	• Pierre Brocheux, « Entre guerre et développement », dans Brocheux, P. (sous la direction de), *Du conflit d'Indochine aux conflits indochinois*, Bruxelles : Complexe, 2000, pp. 81-101. • Samuel Huntington, « The bases of Accommodation », *Foreign Affairs,* no. 46, (juillet 1968), pp. 648-656 @ https://www-jstororg.proxy.bibliotheques.uqam.ca/stable/20039333?seq=1#metadata_info_tab_contents
11	23 mars	« *Le chagrin de la guerre* de Bao Ninh et les traumatismes du combattant » - Dépôt du compte-rendu de lecture	• Bao Ninh. *Le chagrin de la guerre*, (Paris, Philippe Picquier, 1994).
12	30 mars	« La guerre du Vietnam dans les représentations culturelles occidentales : Hollywood, militantisme et contre-culture »	• Jacques Portes, « Hollywood et Vietnam. Des films loin de la guerre », *Les cahiers de l'IHTP,* no. 34, (juin 1996), pp. 197-210. • John Kleinen, 'Framing 'the Other': A critical review of Vietnam war movies and their representations of Asians and Vietnamese', *Asia Europe Journal*, Vol. 1 no. 3, (août 2003), pp. 433-451.

13	6 avril	« La troisième guerre d'Indochine et la tragédie cambodgienne »	• Césari, *L'Indochine en guerres,* pp. 249-285. • David Chandler, « 3 ans, 8 mois et 20 jours », *L'Histoire,* no. 381, (novembre 2012), pp. 40-51. • Christopher Goscha, « La géopolitique vietnamienne vue de l'Eurasie : quelles leçons de la troisième guerre d'Indochine pour aujourd'hui ? », *Hérodote,* no. 157, (2ème trimestre 2015), pp. 23-38 @ https://www.cairn.info/revue-herodote-2015-2-page-23.htm
14	13 avril	« Quitter l'Indochine, repenser l'avenir : le Vietnam ailleurs… »	• Le Huu Khoa, « Vietnamiens d'outre-mer, communauté réelle ou diaspora potentielle ? », Stéphane Dovert et Benoît de Tréglodé (sous la direction de), *Viet Nam contemporain,* Paris, Les Indes Savantes, 2009, pp. 475-496. • Andrew Hardy, « Au-delà des vagues : Ecrire l'histoire des boat people vietnamiens », dans Christopher Goscha et Benoît de Tréglodé (sous la direction de), *Naissance d'un Etat-Parti, le Viet Nam depuis 1945,* Paris, Les Indes Savantes, 2005, pp. 305-322.
15	20 avril	Examen **FINAL**	

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

« Le cours se fera en présentiel le mercredi, de 18H00 à 21h00. Je vous demanderai de bien préparer à chaque fois les textes à l'avance afin de pouvoir suivre le cours magistral, c'est essentiel pour une meilleure compréhension des thèmes et des enjeux qui seront abordés »

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – Règlements pédagogiques. Pour les cycles supérieurs, vous référez également au Règlement nº 8 des cycles supérieurs.

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – Règlements pédagogiques.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe préaffranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du *Guide* - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique nº 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (http://www.evaluation.uqam.ca/).

7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

- Laurent Césari L'indochinie en guerres, 1945-1993, Paris, Éditions Belin, 1995 (puisque le livre de Césari est épuisé chez l'éditeur, vous pouvez l'acheter sous forme de recueil à la COOP ou comme livre d'occasion en ligne).

- -Roman De Bao Ninh. Le chagrin de la guerre, Paris, Philippef Picquier, 1994, en vente sous forme de recueil à la COOP ou vous pouvez l'acheter en ligne.

- The Quiet American adaptation filmique du roman de Grahamm Green du même titre signé de Philippe Noyce 2002. Nous regarderons la version anglaise du film de Noyce (sous titre en français) disponibile sur you tube et amazon.com par exemple à un prix abordable (5 dollars canadiens en location, 12 dollars pour l'acheter @ https://www.amazon.com/quiet-American-Brendan-Fraser/DP/B006RXPSG0

  Mes « powerpoint », plans, lexiques, tableaux, chronologies et cartes pour toutes les séances seront disponibles sur notre site Moodle.

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

Pour la bibliographie complémentaire, voir le document « bibliographie » que je mettrai sur **Moodle**.

8 RÉFÉRENCES

8.1 RÈGLEMENT Nº 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e)e, l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement nº 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un *Guide* pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce *Guide* est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce *Guide* veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement no 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement no 8 des études de cycles supérieurs :
Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du Règlement no 8. Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant **(ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026) :**

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE Nº 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE Nº 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. **Cyber harcèlement** (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique :** Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscents / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique nº 16 et la Politique nº 42.
Formation : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 harcelement@uqam.ca
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

Non applicable



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.